



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rencontre DREAL/associations

Actualités « eau »

DREAL Pays de la Loire
Service ressources naturelles et paysages
Division eau et milieux aquatiques

13 décembre 2022



Planification

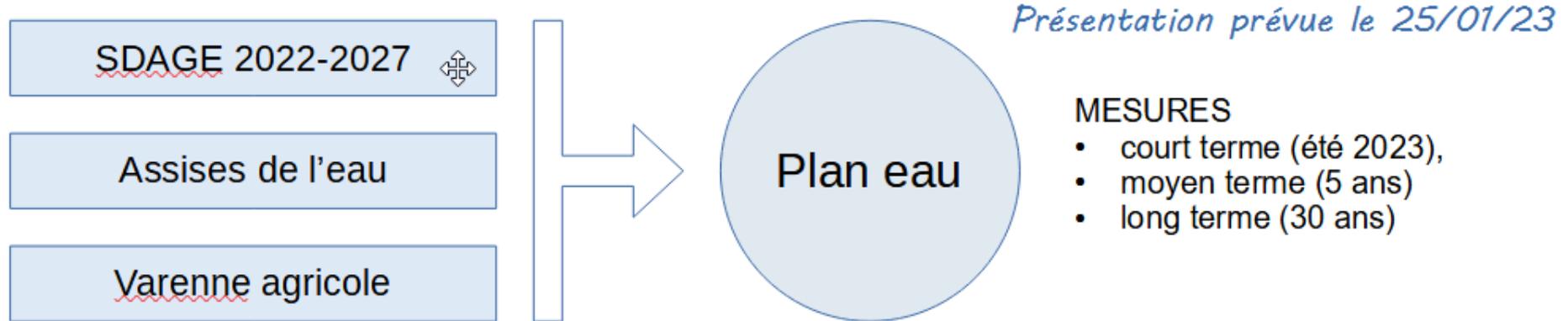
(1) SDAGE

- Echanges en cours au sein des services de l'Etat sur les nouveautés pour permettre leur mise en œuvre par les services police de l'eau (lutte anti-gel, suivi de l'abreuvement,...)
- Révision des **PAOT** (plans d'actions opérationnels territorialisés = déclinaisons du programme de mesures du SDAGE) en cours dans chaque département

Planification

(2) Chantier national « eau » de la planification écologique

- 22 chantiers de planification écologique lancés par la première ministre en octobre 2022 autour des 6 thématiques de la vie quotidienne (se déplacer, se loger, se nourrir, produire, consommer, préserver nos écosystèmes – sols, forêts, eau, océans) dont Eau = l'un des premiers chantiers sectoriels



Contribution des comités de bassin : **contribution du comité de bassin Loire Bretagne** présentée le 29/11, finalisation prévue en décembre, autour de 3 séquences de travail : partager l'eau pour une gestion équilibrée et sobre de la ressource / accéder à un service d'eau potable organisé et performant / renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques

Pollutions diffuses

(1) Nitrates

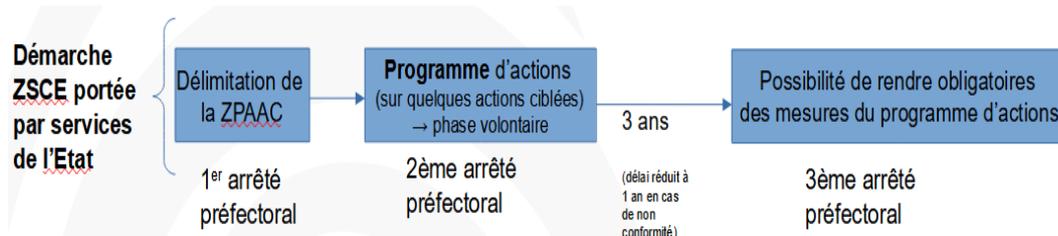
- > concertation sur la révision du PAR relancée en octobre 2022, fixation des prochaines réunions de concertation en attente des textes nationaux (PAN, arrêté encadrant les PAR)
- > présentation annuelle du dispositif de suivi du PAR : 9/12 ; présentations bientôt mises en ligne : <https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/programme-d-actions-regional-nitrates-a4592.html>
- > outil de visualisation du calendrier d'épandage (appelé CalEpan) développé par les services de l'État en Pays de la Loire : <https://ssm-ecologie.shinyapps.io/calepan/>

Pollutions diffuses

(2) Stratégie régionale captages prioritaires

Actions engagées :

- **Auto-évaluations** transmises par les PRPDE cet été ; analyse réalisée par les services de l'État
- Elaboration d'une feuille de route interne aux services de l'État pour définir des priorités d'actions, notamment pour engager des démarches réglementaires (ZSCE : zones soumises à contrainte environnementale), au regard du niveau d'adhésion des acteurs aux démarches volontaires / du niveau de pollution en eau brute ou de non conformité en eau distribuée



- **Etude** du BRGM sur les métabolites de pesticides en cours (DREAL, ARS, DRAAF)
- Réflexions à poursuivre sur la mise en place de **stratégies foncières locales** avec la SAFER
- Réflexions pour la mise en place d'une étude sur le « **0 phyto de synthèse** » sur les AAC

Pollutions diffuses

(2) Stratégie régionale captages prioritaires

Actions à mener :

- **Lancer les plans d'actions** non encore engagés et intégrer progressivement des **plans d'actions révisés et ambitieux** dans les CT eau ;
- Mettre en œuvre les **actions « réglementaires »** / ZSCE selon une logique de **progressivité**, de **priorisation** et **d'adaptation** aux enjeux/actions déjà menées
- Renforcer les moyens pour une animation adaptée (ex situation de la Sarthe) et appuyer la structuration de la maîtrise d'ouvrage ;
- **Retour à faire vers les PRPDE**
 - **Captages prioritaires** (au regard des auto-évaluations) pour la fixation des objectifs sur la qualité de l'eau
 - **Mesures de gestion vis-à-vis des pesticides dans l'eau distribuée** suite avis ANSES 30/09/22 et en lien avec la transposition de la directive européenne
- En parallèle : élaboration d'un **plan d'actions par la Région** sur les captages avec un volet agricole et un volet d'accompagnement des PRPDE (annoncé pour mars 2023)

+ Actualités réglementaires à mettre en oeuvre : décret droit de préemption 10/09/22 pour les aires d'alimentation de captages, transposition attendue de la directive EDCH + consignes Ministère de la Santé de novembre sur des valeurs de gestion pour les métabolites non pertinents

Milieux aquatiques

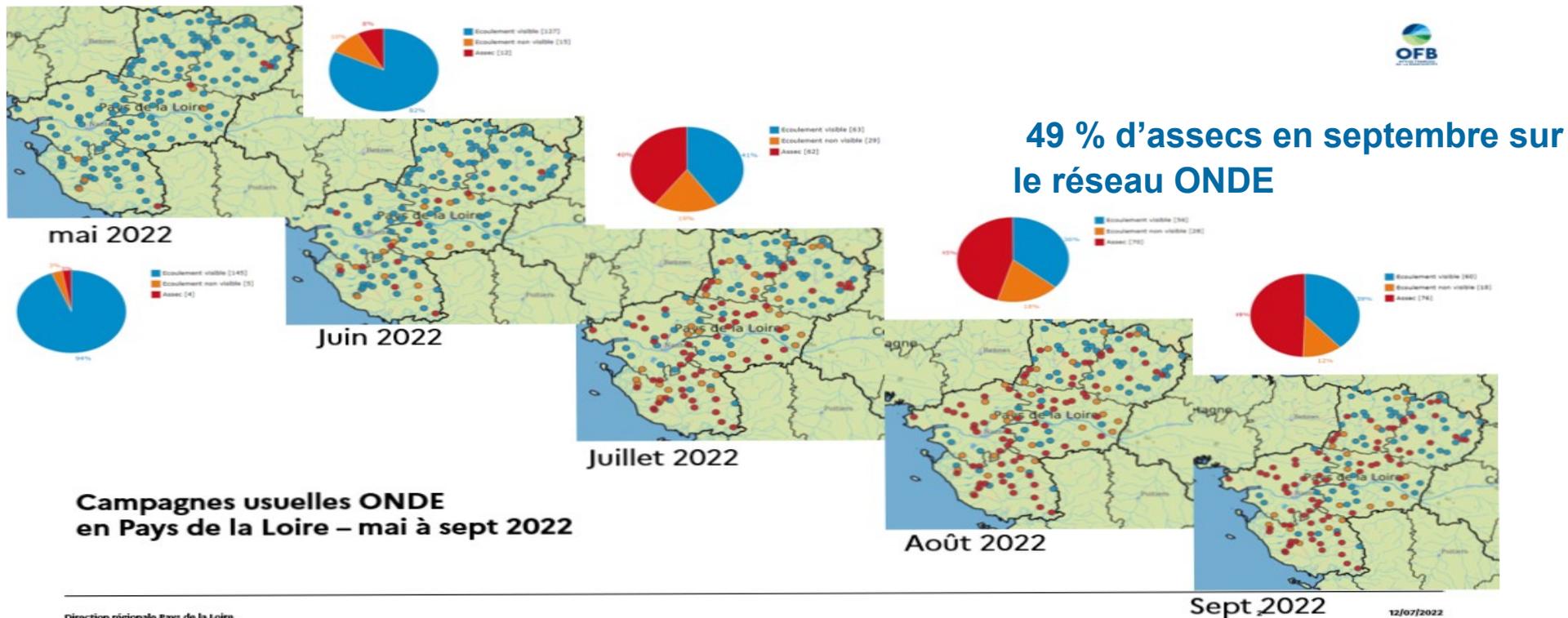
- **Continuité écologique** : actualités jurisprudentielles : suite décision du Conseil d'État du 28/07/22 : consigne de ne plus appliquer la « dérogation moulins » (article L. 214-18-1 du code de l'environnement)
- Mise en œuvre du **PLAGEPOMI** Loire, Sèvre niortaise et côtiers vendéens ; réunion d'installation du COGEPOMI renouvelé 9/12 : beaucoup de sujets de discussion...

Éléments de bilan

- **Sécheresse très marquée** avec des impacts importants sur les **milieux**
- Etat dégradé des nappes souterraines qui fragilise leur potentiel de recharge
- Impacts importants sur certaines activités **économiques** (ex : agriculture)
- Une **production/distribution d'eau potable** mise sous tension
 - Problèmes quantitatifs : une sécurité de l'approvisionnement en eau potable menacée : 20 secteurs (tous les départements), des coupures d'eau évitées grâce à des moyens « exceptionnels/non habituels »
 - Problèmes qualitatifs : difficultés à garantir la sécurité sanitaire de l'eau du fait de la dégradation de la qualité des ressources en eaux superficielles (effets étiage et température, augmentation de la turbidité, proliférations de cyanobactéries, dépassements des limites de qualité en THM)

Gestion quantitative : Retour sur la situation de l'été 2022

Observations du réseau ONDE de l'OFB

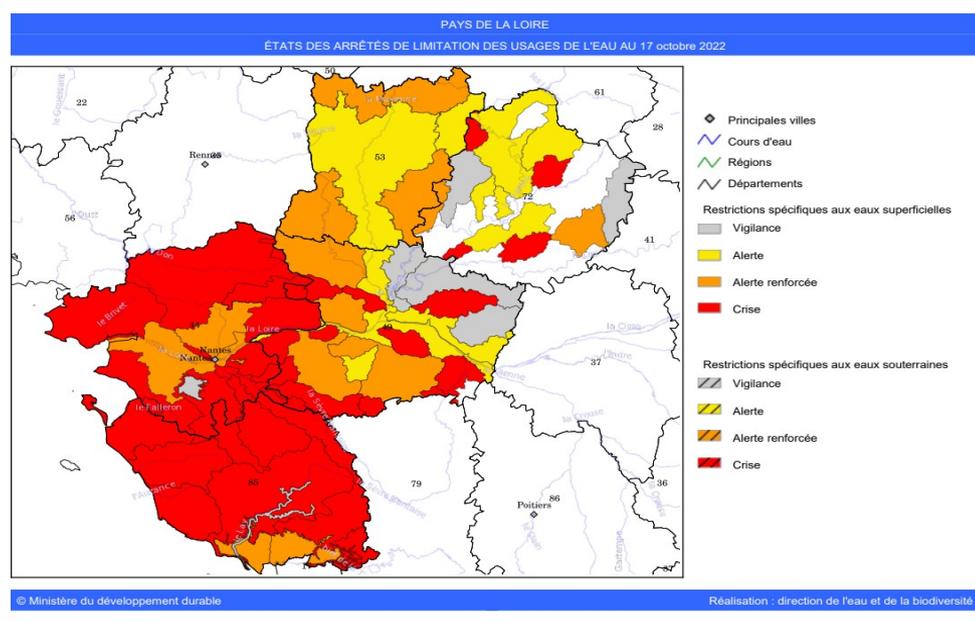
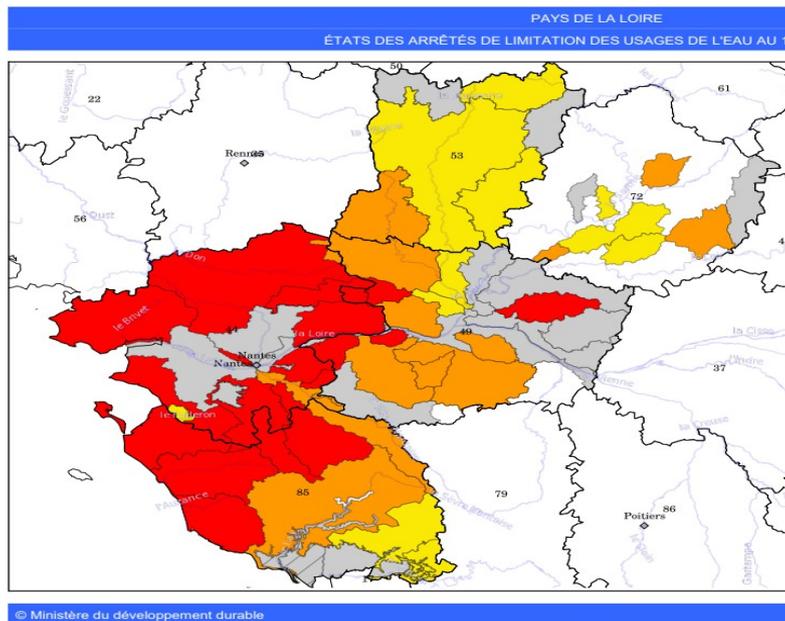


Gestion quantitative : Retour sur la situation de l'été 2022

Des niveaux de restriction importants

Situation au 19/07/2022

Situation au 11/10/2022



NB : carte indicative issue de Propluvia, mais qui comporte des erreurs (minimise le nombre de bassins concernés)

Des zones de gestion en restriction dès le mois de mai, et une situation devenant très critique à partir de juillet : de nombreuses zones en crise à partir de la mi-juillet et jusqu'en octobre

Pistes de travail à court ou moyen terme

- REX en cours à différentes échelles : départements, bassin, national,...

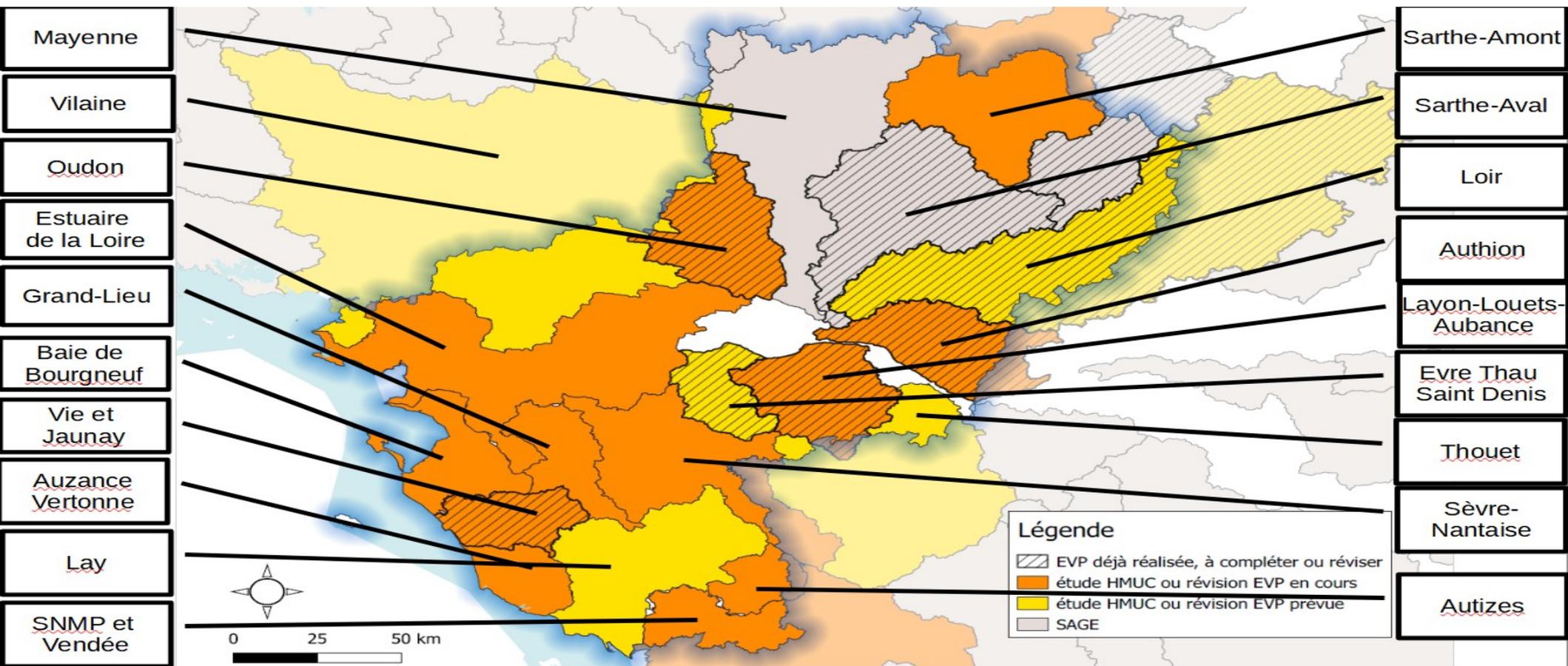
- Actions relevant plutôt des services de l'État à travers les **arrêtés sécheresse** (mieux intégrer l'état des milieux dans le processus de décision, mieux définir certains usages ou les mesures de restriction associés, définir des lignes directrices et des règles sur les conditions d'octroi de dérogations, poursuivre les réflexions sur l'application des restrictions sécheresse aux plans d'eau connectés au milieu, compléter les réseaux de suivi et déterminer des seuils de gestion sur les eaux souterraines dans certains territoires,...

- **Actions partenariales** : améliorer la connaissance des prélèvements / consommations, une eau potable à mieux réserver aux usages prioritaires, améliorer la connaissance de l'axe Loire, améliorer la lisibilité des mesures prises et les modalités de communication utilisées

- + **Sécuriser notre approvisionnement à moyen et long terme en eau potable et préparation à la gestion de crise**

Gestion quantitative : point d'avancement PTGE, études

Avancement des études hydrologie, milieux, usages, climat (HMUC)



Gestion quantitative : point d'avancement PTGE, études

Avancement des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)

